

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

Caisse des Ecoles
VERNOUILLET

 **Vernouillet 28**

BUDGET : Principal

OBJET :
**Approbation du Compte
de gestion 2022**

**Date de la
convocation
du Conseil
d'Administration**

5 avril 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.049

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services préfectoraux
Publication ou affichage le
notification le

1er/06/2023

*Par délégation du Président
La DAS,*

C. CORRIER

REPUBLIQUE FRANÇAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DES ECOLES**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le ONZE AVRIL à 17H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Président de la Caisse des Ecoles.

Nombre de membres : 7

En exercice : 7

Présents : 4

Étaient présents :

M. STEPHO, MME BENABI, MME EMOND, MME MONTIGNY

Excusés : MME LEDOUX, M. CASSONET, M. LAMRINI

Assistaient également : M. BOUCHET, MME GENY, MME HARREAU

Mme BENABI a été élue secrétaire.

Le Conseil d'Administration,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier de Dreux Agglomération accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022 du budget principal de la Caisse des Ecoles ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier de Dreux Agglomération, est approuvé ;

Fait et délibéré, à l'unanimité, les jours, mois et an susdits ;

ET ONT SIGNE les membres présents,

Pour copie certifiée conforme ;

La secrétaire de séance,



Karine BENABI
Karine BENABI

Le Président de la Caisse des Ecoles,



Damien STEPHO
Damien STEPHO